

NOTE N° 24.

(TRADUCTION.)

A Son Excellence le Président de la Conférence de la Paix,

MONSIEUR CLEMENCEAU.

Versailles, le 22 juin 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie suivante de deux télégrammes, qui m'ont été adressés de Weimar :

1° En modification des pouvoirs du 27 avril 1919, je vous charge et vous donne par la présente pouvoir de remettre la réponse du Gouvernement d'Empire à la note du Président de la Conférence de la Paix en date du 16 juin, de fournir des explications, de recevoir les contre-explications et de conduire les négociations. Les pouvoirs écrits vont suivre.

Weimar, le 21 juin 1919.

*Le Président d'Empire,*

Signé : EBERT.

Contre-signé :

*Le Président du Ministère d'Empire,*

Signé : BAUER.

---

An Seine Exzellenz den Präsidenten der Friedenskonferenz, etc.

Herrn CLEMENCEAU.

Versailles, den 22. Juni 1919.

HERR PRÄSIDENT!

Ich beehre mich, Euerer Exsellens nachfolgend Abschrift zweier an mich gerichteter Telegramme aus Weimar zu übersenden :

« 1 ) In Abänderung der Vollmacht vom 27. April d. J. beauftrage und bevollmächtige ich Sie hiermit, die Antwort der Reichsregierung auf die Note des Präsidenten der Friedenskonferenz vom 16. Juni d. J. zu übergeben, Erklärungen abzugeben, Gegenerklärungen entgegenzunehmen und Verhandlungen zu führen. Schriftliche Vollmacht folgt.

Weimar, den 21. Juni 1919.

Der Reichspräsident,

gez. EBERT.

gegengezeichnet der Präsident des Reichsministeriums

gez. BAUER.

2° Au nom de l'Empire.

En modification des pouvoirs du 27 avril, le Délégué HANIEL von HAIMHAUSEN reçoit par les présentes, la mission et le pouvoir de remettre la réponse du Gouvernement d'Empire à la note du Président de la Conférence de la Paix en date du 16 juin, de fournir des explications, de recevoir les contre-explications et de conduire les négociations.

Weimar, le 21 juin 1919.

*Le Président d'Empire,*

Signé : EBERT.

*Le Président du Ministère d'Empire, . .*

Signé : BAUER.

Je m'empresserai de transmettre les pouvoirs à Votre Excellence dès qu'ils me parviendront.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signé : Von HANIEL.

---

2) Im Namen des Reichs.

In Abänderung der Vollmacht vom 27. April d. J. wird hiermit der Gesandte Haniel von Haimhausen beauftragt und bevollmächtigt, die Antwort der Reichsregierung auf die Note des Präsidenten der Friedenskonferenz vom 16. Juni 1919 zu übergeben, Erklärungen abzugeben, Gegenerklärungen entgegenzunehmen und Verhandlungen zu führen.

Weimar, den 21. Juni 1919.

Der Reichspräsident

gez. EBERT.

Der Präsident des Reichsministeriums

gez. BAUER. »

Ich werde nicht verfehlen, die Vollmacht nach Eintreffen an Euere Exzellenz zu übersenden. Genehmigen Sie, Herr Präsident, den Ausdruck meiner ausgezeichneten Hochachtung.

Gez. : von HANIEL.

---